NOUVELLES DU JOUR

Une nouvelle qui demande confirmation. — Les forts italiens de la frontière des Alpes, armés sur pied de guerre.

Milan, 9 janvier. — Le *Corrière della Sierra* publie une dépêche de Rome aux termes de laquelle le ministre de la guerre a donné l'ordre d'armer sans retard sur pied de guerre les forts de la frontière des Alpes.

Bien entendu, nous reproduisons cette dépêche en en laissant toute la responsabilité au *Corrière*.

Un incident à l'école Saint-Cyr

Paris, 9 janvier. — On lit dans le *Figaro* qu'une très vive émotion règne à l'école de Saint-Cyr. Avant l'ouverture des examens définitifs pour l'admission dans la cavalerie, un certain nombre de candidats ont été subitement prévenus qu'ils étaient écartés de la dernière épreuve à cause des conditions nouvelles et plus rigoureuses qui auraient été établies pour la vue.

Les droits de douane et le change

Paris, 9 janvier. — M. Caze a déposé la proposition de loi suivante, à la Chambre :

« A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu, en outre des droits inscrits au tarif général des douanes, une surtaxe équivalente à la prime d'importation qui résulte pour le produit importé de la prime de l'or dans le pays d'origine.

» Des décrets du président de la République pourront dispenser du payement de tout ou partie des taxes des provenances des pays qui, par des traités de commerce avec tarifs, font des avantages particuliers aux exportations des produits français. »

Les perquisitions à Rome

Rome, 9 janvier. — Hier et cette nuit la police a fait beaucoup de perquisitions ; dans un estaminet de la rue de Turin elle a saisi un manifeste révolutionnaire et un liste d'armes diverses qui n'ont pas été trouvées ; on a découvert une autre liste indiquant les bombes qui ont fait explosion jusqu'à présent et celles qu'on doit encore placer à Rome et dans diverses autres localités.

Hier soir, à Reggio d'Emilia comme dans quelques autres villes de la Haute-Italie, il y a eu des tentatives de manifestations socialistes.

Le prochain Congrès national des mineurs

St-Etienne, 9 janvier. — Dans une importante réunion de mineurs, tenue à la Ricamarie, il a été décidé que la réunion du prochain Congrès national des mineurs aurait lieu au mois de mai à Graissessac (Hérault).

Les victimes de Vaillant

Paris, 9 janvier. — Nous avons dit que les victimes de Vaillant avaient reçu par l'intermédiaire d'un employé de la questure, une indemnité.

C'est là un pur acte de gracieuseté de la part du bureau qui, dans sa séance du premier janvier, a décidé de distribuer une somme de 5.300 fr., prélevés sur les crédits disponibles du budget de la Chambre.

Mais, ainsi qu'on nous le fait remarquer, cet acte n'engage aucune question de principe.

Graves désordres à Ruvo-di-Pouilles

Bary, 9 janvier. — De graves désordres ont eu lieu à Ruvo-di-Pouilles. Des émeutiers ont incendié des guérites d'octroi, la mairie, la maison de perception des taxes, les archives des notaires, le Casino de l'Union; ils ont détruit les rails des tramways, coupé les fils télégraphiques. Ils ont enfin assailli la caserne de gendarmerie. Les gendarmes ont fait feu. 19 arrestations ont été opérées. Le calme a été rétabli à l'arrivée des troupes envoyées de Bary.

Rome, 9 janvier. — Les nouvelles de Pouillès et de la Calabre indiquent que des désordres sont probables dans plusieurs communes.

Le commandant du 1er corps d'armée à Bary a envoyé des troupes pour renforcer les garnisons de ces communes.

Bary, 9 janvier. — Dans les désordres qui ont eu lieu hier, il y a eu un tué et quatre blessés. Vingt individus ont été arrêtés. Des troupes ont été envoyées à Corato, où l'on a craint des désordres.

Une petite émeute à Berlin

Berlin, 9 janvier. — Des désordres se sont produits, dans l'après-midi, devant le chauffoir situé près du chemin de fer métropolitain. La foule a brisé les portes et les vitres en criant : « Du travail ou du pain ! » Les émeutiers ont reçu du renfort des rues avoisinantes. La police a été obligée de faire usage de ses armes pour faire évacuer la rue. On dit que cette émeute était projetée depuis quelques jours.

La victoire des Italiens sur les Dervichs

Massaouah, 9 janvier (source italienne).—Les nouvelles de Kassala confirment l'importante victoire des Italiens sur les Derviches à Agordac. Les pertes des Derviches sont évaluées à 1000 morts parmi lesquels Hamed-Ali et 4 émirs. Le découragement règne parmi les Derviches et le désaccord parmi les chefs.

La guerre entre le Honduras et le Nicaragua

New-York, 9 janvier. — Le bruit court que le sang a coulé à Honolulu après le débarquement des troupes venant des Etats-Unis et que le ministre des Etats-Unis, M. Willis a reçu ses passeports. Cette nouvelle n'est pas encore confirmée.

Victoria, 9 janvier. — Le ministre des Etats-Unis a sommé, le 20 décembre, le gouvernement provisoire d'Honolulu de se retirer le 30 décembre. Il lui a communiqué la promesse d'amnistie conditionnelle que la reine consent à lui accorder à la requête du président Cleveland. Le gouvernement provisoire a refusé.

Au conseil des ministres

Paris, 9 janvier. — Les ministres se sont réunis en conseil, sous la présidence de M. Carnot.

LA CONVENTION MONÉTAIRE AVEC L'ITALIE

Le conseil a examiné le projet relatif à la convention monétaire avec l'Italie. Ce projet sera déposé dès que la Chambre aura constitué son bureau. Le délai des ratifications parlementaires expire le 31 janvier.

L'INDUSTRIE VITICOLE

M. Burdeau a entretenu ses collègues de deux projets intéressant les régions viticoles: l'un modifie les conditions fiscales de tirage des vins pour restreindre le mouillage; l'autre tend à limiter le surrage des vendanges.

LA QUESTION DES BIÈRES

La question des bières a été également examinée et fera l'objet de dispositions législatives nouvelles.

LES VINAIGRES

Enfin, les ministres des finances et de l'agriculture ont été chargés de s'entendre pour la rédaction d'un nouveau projet sur les vinaigres.

LES SOUS-OFFICIERS RENGAGÉS

Le général Mercier a exposé deux projets, dont les Chambres seront saisies : le premier modifie le deuxième paragraphe de l'art. 13 de la loi du 18 mars 1889, disposant que les sous-officiers rengagés, qui jouissent des pouvoirs fixés par la loi, seront, pendant cinq ans, à la disposition du ministre de la guerre dans la réserve de l'armée active; le second projet règle la composition des conseils d'enquête prévus par l'art. 6 de la loi du 18 mars 1889 sur le rengagement des sous-officiers.

Mort du général Petit

Paris, 9 janvier. — Ce matin, le général de division Petit est mort à son domicile, 69, avenue d'Antin.

Le crime d'Entrammes

Nous avons raconté qu'un prêtre estimé du diocèse de Laval, M. le curé d'Entrammes, avait été trouvé assassiné dans la nuit du 2 janvier. Nous avons ajouté que le vicaire de la paroisse, M. l'abbé Bruneau, arrêté comme inculpé de ce crime, niait énergiquement.

Les journaux locaux disent que les taches de sang trouvées sur les serviettes de M. l'abbé Bruneau proviennent d'un saignement de nez et que le vicaire est innocent.

Le *Figaro* exprime le même avis.

La *Croix*, de Paris, s'exprime ainsi :

« Avant de porter un jugement il importe d'attendre la fin de l'information judiciaire.

» Comme l'a fort bien dit en chaire M. le curé-doyen du canton qui, dimanche dernier, disait la messe à Entrammes pour remplacer la victime : Quelles que soient les responsabilités encourues, on ne saurait en tirer aucune présomption fâcheuse pour l'Eglise. L'infamie de Judas n'a pas rejailli sur le corps apostolique. »

Mort de l'inventeur de la carabine Flobert

M. Flobert, inventeur de la carabine qui porte son nom, est mort, hier, à Gagny (Seine-et-Oise), à la suite d'une longue et douloureuse maladie. C'est en 1847 que M. Flobert, aidé de son frère, armurier comme lui, avait inventé sa carabine qui eut aussitôt — contrairement à ce qui arrive à la plupart des inventions — un prodigieux succès. Les manufactures de Belgique en fabriquèrent d'énormes quantités qui furent répandues partout et plus particulièrement en Amérique.

L'ambassadeur de Russie en France

Londres, 9 janvier. — D'après une dépêche de St-Pétersbourg au *Times* de ce matin, M. Chichkine serait prochainement nommé ambassadeur à Constantinople en remplacement de M. de Nelidoff, qui serait nommé à Paris.

M. de Mohrenheim, véritable auteur de l'alliance franco-russe, serait nommé membre du conseil de l'Empire.

La situation à Madagascar. — Le général Brugère

Paris, 9 janvier. — La *Patrie* publie l'information suivante :

« A peine le général Brugère, commandant du 8e corps d'armée, avait-il fait son entrée solennelle à Bourges, qu'il était rappelé à Paris par le ministre de la guerre.

» Les bruits qui circulent en ce moment rue Saint-Dominique laissent croire que le général Brugère espère être choisi par le gouvernement, sur le désir même de M. Casimir Périer, pour diriger, s'il y avait lieu, une expédition militaire à Madagascar.

» Ce qui lui permet cet espoir, c'est que les officiers généraux et supérieurs de l'armée de mer sont loin d'être aujourd'hui en faveur au ministère des affaires étrangères. »

M. de Rothschild volé

Toulon, 9 janvier. — M. Arthur de Rothschild, le banquier parisien bien connu, vient d'être victime d'un vol. En gare de Toulon, on lui a soustrait une liasse de billets de banque d'une valeur de 14,000 fr. Une enquête est ouverte.

Les tribunaux en Egypte

Paris, 9 janvier. — Nous apprenons de source certaine que toutes les puissances signataires sont d'accord pour procéder à une prorogation pure et simple, et pour une période de cinq ans, du arrangement relatif aux tribunaux en Egypte.

Cinquante patineurs à l'eau

Londres 9 janvier. — Hier soir, sur la vaste pièce d'eau d'Hyde park, où 1500 personnes patinaient, malgré le peu d'épaisseur de la glace, un accident s'est produit soudain.

Dans la partie est de la pièce d'eau, un craquement s'est fait entendre, la glace a cédé et 50 personnes ont été submergées. Le peu de profondeur du lac artificiel a permis de retirer sains et saufs tous les patineurs submergés.

Une ville qui s'effondre

On lit dans la *Gazette Nationale* du 7 janvier : « Il se prépare à Eisleben (province de Saxe), une catastrophe analogue à celle de Schneidemuhl. La ville commence à s'affaisser peu à peu ; des fentes se produisent dans les murs des maisons. La panique de la population est augmentée par des détonations souterraines et des secousses de tremblements de terre.

Les ingénieurs déclarent, en présence de l'eau qui monde de plus en plus les caves, que tout le terrain sur lequel se trouve la ville est traversé par de grandes masses d'eau et que les habitants courent de grands dangers. »

Manifestations francophiles en Russie

Saint-Pétersbourg, 9 janvier. — Les manifestations francophiles se multiplient dans toute la Russie. L'élite de la société et une foule imposante se sont rendues, à l'occasion du renouvellement de l'année, au cimetière français à Sébastopol.

Le feu à l'exposition de Chicago

Chicago, 9 janvier. — Plusieurs bâtiments de l'exposition sont en flammes. Le casino est détruit.

Chicago, 9 janvier. — L'incendie qui a éclaté au casino du palais de l'exposition hier soir, s'est étendu rapidement; il a détruit le casino, le péristyle et la salle de musique. Les flammes ont atteint le grand édifice du palais des Arts Libéraux.

On a pu circonscrire le feu vers minuit. Deux pompiers ont été tués. Les dégâts ne dépasseraient pas cent mille dollars.

Situation météorologique. — Roubaix, 10 janv. — Hauteur barométrique 761 Température

A sept heures du matin	3 degrés	au-dessus de zéro
A une heure du soir	4 degrés	au-dessus de zéro
A cinq heures du soir	3 degrés	au-dessus de zéro

LA CONGOLINE guérit de suite les crevasses, les gerçures et toutes les rugosités de la peau.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le mouvement de la population en 1893. — Pendant l'année qui vient de s'écouler, il y a eu 3.718 naissances, 2.724 décès, et 1.139 mariages.

En 1892, le nombre des naissances avait été de 3.670; celui des décès de 3.123, et celui des mariages de 1.040.

Il y a donc ainsi une différence 48 naissances et de 92 mariages, en faveur de 1893. Quant au nombre de décès, il a été moindre de 399.

Tramways de Roubaix. — *Modifications de la concession, et avant projets des lignes nouvelles.* — C'est mardi, à quatre heures de l'après-midi, qu'a expiré le délai d'un mois, pendant lequel ont été déposés, au secrétariat de la Mairie, le plan général, le mémoire explicatif et les avant-projets, concernant les modifications demandées par la Compagnie nouvelle.

Aucune observation n'a été formulée au cours de l'enquête d'utilité publique.

La révision des listes électorales. — La Mairie nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses concitoyens qu'il vient de faire établir et distribuer au domicile de chaque électeur, un extrait de l'inscription sur la liste électorale, afin qu'il puisse vérifier les indications qui le concernent.

» Les bulletins susceptibles de modifications devront être retournés à la Mairie (Bureau des élections) dans le plus bref délai possible.

» Tout Français majeur qui n'aurait pas reçu de bulletin de révision doit se considérer comme ne figurant pas sur les listes électorales et, par suite, comme non inscrit, même dans le cas où il l'aurait été jusqu'à ce jour.

» Les réclamations et demandes en inscriptions pour 1894 seront reçues à la Mairie (Bureau des Elections) jusqu'au 4 février prochain, dernier délai.

La Chambre de Commerce de Roubaix vient de recevoir de la Chambre de Commerce française de Charleroi une collection d'échantillons de peluches de fabrication anglaise.

Ces échantillons, accompagnés d'une feuille de renseignements, seront communiqués aux intéressés tous les jours non fériés, de dix heures à midi, au Secrétariat de la Chambre (Bourse) jusqu'au 20 janvier. A cette date, ils doivent être adressés au Musée industriel de Lille.

Les résultats d'une triple adjudication. — Mardi, à onze heures du matin, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Joseph Tranroy, adjoint, assisté de MM. César Vaumullen et Victor Poulain, conseillers municipaux, l'adjudication suivante :

Livraison des fournitures et des imprimés nécessaires aux bureaux de la Mairie, pendant les années 1894, 1895, 1896. — Cette livraison générale a été divisée en trois lots, savoir :

1° Fournitures de bureaux, évaluées à 600 francs. Cautionnement à verser 50 francs. — Trois soumissionnaires : MM. Roussel et Plouvier, avec 10 0/0 de rabais; Achille Sénécaut, avec 15 0/0; L. Wallays et L. Nisse, avec 25.75 0/0. — Ces derniers ont été déclarés adjudicataires.

2° Affiches et imprimés divers, évalués à 2,300 francs. Cautionnement à verser 300 francs. Les mêmes soumissionnaires : MM. Achille Sénécaut, avec 15 0/0 de rabais; Roussel et Plouvier, avec 16 0/0 ; L. Wallays et L. Nisse, avec 25,75 0/0. Ces derniers ont été déclarés adjudicataires.

3° Affiches et imprimés divers, évalués 2,510 francs. Cautionnement à verser 300 francs. Les mêmes soumissionnaires : MM. Achille Sénécaut, avec 15,00 de rabais; Roussel et Plouvier, avec 17 0/0; L. Wallays et L. Nisse, avec 25,75 0/0. Ces derniers ont été déclarés adjudicataires.

La gratification des anciens militaires. — Les anciens militaires, titulaires de la gratification de réforme permanente, sont invités à se présenter à la caserne de gendarmerie, rue des Arts, pour toucher leur mandat semestriel.

Une distinction honorifique. — Dans la liste des employés et ouvriers auxquels M. le Ministre du commerce et de l'industrie vient d'accorder des médailles d'honneur comme ayant plus de trente années de service dans le même établissement, nous relevons le nom de M. Destemberg, de Roubaix.

Un double sauvetage sous le pont de la République. — A chacun son dû. — Plusieurs de nos confrères, rendant compte d'un accident qui s'est produit dimanche soir, au canal de Roubaix, sous le pont de la République, donnent des détails qui, d'après le principal intéressé M. Deschryver, seraient en partie erronés. Voici ce que nous a raconté ce dernier :

Vers cinq heures et demie, M. François Deschryver, demeurant rue des Anges, se disposait, après avoir patiné sur le canal, à regagner son domicile. Il était accompagné de sa fille Sophie, âgée de sept ans, qu'il prit dans ses bras; mais à peine l'avait-il enlevée que la glace craqua sous ses pas. Il tendit l'enfant à un de ses amis, M. Lucien Claeys, demeurant rue de la Chaussée, 46, mais celui-ci n'eut pas le temps de la saisir : la glace s'étant rompue, le père et la fille furent engloutis. Les personnes présentes accoururent aux cris poussés par les deux victimes, et, pendant que M. Lucien Claeys, saisissant la fillette par sa capeline, la sauvait d'une mort certaine, un autre courageux citoyen, M. Jacob Korswadgen, demeurant quai de Gravelines, réussissait à retirer de l'eau M. Deschryver. A ce moment arriva M. Victor Lejeune, employé d'octroi, qui, enveloppant l'enfant dans son manteau, la transporta à l'estaminet Dutat, où des soins lui furent donnés, ainsi qu'à son père. Tous les deux en ont, d'ailleurs, été quittes pour la peur.

Arrestation d'un recéleur — Depuis quelque temps déjà, M. Jean-Baptiste Delcroix, tourneur, rue Latine, s'apercevait que des pièces de bois disparaissaient de son atelier. Dans la certitude que le nommé Nicolas Clin, habitant rue Saint-Antoine, détenait dans son domicile le produit de ces vols successifs, il déposa une plainte à sa charge entre les mains de l'inspecteur de la police de sûreté.

Mardi, vers une heure de l'après-midi, M. Octave Huyghe, accompagné de l'agent Réville, fit une perquisition inopinée chez l'inculpé, et découvrit dans le grenier de l'habitation un tas de douze pièces de bois. Deux autres pièces avaient déjà été utilisées à la construction d'une cage à lapins.

Nicolas Clin déclara tenir tout ce stock d'un ouvrier mécanicien, du nom de Charles Zeher, âgé de trente quatre ans, demeurant rue Longvoulon.

M. Delcroix, appelé sur les lieux, a reconnu tout le bois, comme lui appartenant, et le recéleur finit par avouer, de son côté, qu'il en connaissait la provenance, offrant de le payer à son propriétaire, qui préféra, bien entendu, le faire rentrer au magasin.

L'enquête continue; quant à l'habitant de la rue Saint-Antoine, il a été mis en état d'arrestation, et incarcéré au dépôt de la Grande-Place.

Une vieille femme tombée dans un escalier. — Une ménagère de la rue Grétry, Marie Verhaeghe, femme Clayes, âgée de soixante-neuf ans, montait, lundi soir, à sa chambre à coucher. En mettant le pied sur le palier du premier étage, elle perdit l'équilibre, et tomba du haut en bas de l'escalier.

La pauvre vieille, qui aurait pu se tuer dans sa chute, fut relevée, le visage tout couvert de sang, et reçut des soins empressés, en attendant l'arrivée de M. le docteur Largillière, mandé en toute hâte. Elle portait une plaie très grave au front, et une autre à la joue droite.

Marie Verhaeghe a été admise d'urgence à l'Hôtel-Dieu. A moins de complications qui pourraient se produire, à cause du grand âge de la victime, on espère que l'accident n'aura pas de suites mortelles.

Un écolier renversé par une voiture, rue de l'Epeule. — Dans la matinée de mardi, vers midi, un écolier d'une douzaine d'années, du nom de Georges Lamesse, dont les parents demeurent rue de l'Epeule, courait derrière une voiture, à laquelle il se tenait accroché par les mains. En arrivant près de la rue du Marquisat, l'enfant lâcha le véhicule, pour gagner le trottoir; mais il alla se jeter étourdiment dans les jambes du cheval attelé à la voiture de M. Louis Prouvost, Loulanger à Herseaux, venant en sens inverse. Le petit imprudent fut renversé et piétiné.

Des passants, témoins de l'accident, s'empressèrent autour du jeune Georges Lamesse, qui fut transporté à la pharmacie de M. Blazin, où il reçut les soins les plus dévoués, en attendant l'arrivée de M. le docteur Isebeecque.

Un examen minutieux permit au médecin de constater que la victime ne portait aucune fracture aux jambes et aux bras, mais avait reçu des contusions multiples sur diverses parties du corps. Le cuir chevelu présentait une plaie contuse, et les deux premiers doigts de la main gauche étaient mutilés.

Après un pansement sommaire, le petit blessé fut reconduit au domicile de ses parents.

Vols de bois dans un patronage en construction. — *Arrestation du coupable.* — Des vols assez importants de bois viennent d'être découverts au patronage en construction, rue Rollin prolongée, dont M. Van Welden frères ont l'entreprise, pour ce qui concerne la charpente et la menuiserie.

Un brave ouvrier, nommé Titecat, avait dénoncé au directeur des travaux, M. Prévost, un de ses camarades, Raymond Laporte, demeurant au Hutin, comme s'étant rendu coupable, dans les chantiers, de toute une série de vols de planches et de pièces de bois.

Dans la matinée de mardi, M. Chapé, commissaire de police du quatrième arrondissement, saisi d'une plainte régulière, fit à l'improviste une descente au domicile de l'inculpé.

La perquisition opérée par le magistrat, amena la découverte de plus de deux cents francs de bois, volé dans les conditions que nous venons d'expliquer et transformé déjà, pour la plus grande partie, en pigeonniers, ou autres installations du même genre.

Les planches de parquet, qui faisaient l'objet précis de la dénonciation, furent trouvées, encore attachées ensemble, dans le grenier de l'habitation du charpentier infidèle.

Il fut mis aussitôt en état d'arrestation, et essaya de compromettre Titecat, en l'accusant de complicité, et en affirmant qu'on trouverait à son logement, rue du Tilleul, la preuve de sa culpabilité.

Devant une assurance aussi formelle, M. le commissaire se transporta à l'endroit indiqué; mais ne trouva absolument rien de compromettant pour l'ouvrier, dont l'innocence avait été un instant mise en doute.

Raymond Laporte a été écroué au dépôt central de la Grande-Place, en attendant son transfert à la prison de Lille.

Un pugilat rue Blanchemaille. — Deux jeunes tisserands de Wattrelos, Henri Caudron et Jules Moulard, étaient venus faire la fête à Roubaix, dans l'après-midi de lundi. Il était déjà onze heures du soir, qu'ils se trouvaient encore dans la rue Blanchemaille, titubant à qui mieux mieux.

Tout à coup la discorde jaillit entre les deux compagnons, et une rixe en fut bientôt la suite. Des agents survinrent à point pour la faire cesser, en emmenant les adversaires au dépôt de la rue Saint-Vincent-de-Paul, où on leur procura un abri pour la nuit.

Arrestation d'un jeune escroc. — Un ouvrier apprêteur de dix-huit ans, Louis M..., demeurant rue Bernard, cour Duquennoy, fréquentait l'estaminet de M. Vanpeveenage, rue de Lannoy. Il sut si bien capter la confiance du cabaretier que, sous un faux prétexte, il réussit à lui emprunter une somme de vingt francs, dans l'intention parfaitement arrêtée de ne jamais la restituer.

Le prêteur, ayant découvert la supercherie, le dénonça à la police, et il fut mis en état d'arrestation, mardi après-midi, sous l'inculpation d'escroquerie.

Deux agents insultés rue de Lannoy. — Dans la soirée de lundi, vers huit heures, deux agents passaient rue de Lannoy, se rendant à leur service : ils rencontrèrent un groupe de six jeunes gens, dont deux les interpellèrent insolemment.

Les représentants de l'autorité s'arrêtèrent pour demander compte de leur attitude aux deux personnages; mais ceux-ci redoublèrent leurs grossièretés, ce qui leur valut une conduite en règle au poste du troisième arrondissement.

Les auteurs de cette équipée, âgés tous les deux de dix-huit ans, se nomment Achille Desquennes et Joseph Hacart.

Pour se faire loger. — Dans la nuit de lundi à mardi, vers une heure, M. Emile Tiberghien, qui tient sur la Grande-Place l'estaminet « Au départ des Tramways », fut réveillé en sursaut par un bruit de verre casse. Il s'habilla à la hâte, dans la certitude qu'on venait de briser une glace à la vitrine de son établissement, ce qui était le cas, et se mit sur le seuil de sa porte, pour inspecter les environs.

Aussitôt il aperçut, à peu de distance, un individu gesticulant comme un homme ivre et criant à tue-tête : « Je n'ai pas de logement; comme cela on me mettra en prison ». Le cabaretier n'eut pas le temps d'aller à lui, que déjà il se livrait lui-même, et le sergent de ville improvisé n'eut qu'à le conduire au poste central.

Le prisonnier, qui se trouvait en état d'intempérance manifeste, déclara se nommer Jean Vermeulen, être de nationalité belge, et âgé de quarante-six ans. Il prétendit exercer la profession de tisserand ; mais dut reconnaître qu'il était sans domicile fixe.

Quant à l'acte inqualifiable qu'il venait de commettre, et qui coûtera douze francs au cabaretier, il répéta qu'il voulait se faire loger, et exprima sa satisfaction d'avoir aussi bien réussi.

Nécrologie. — On annonce la mort, à l'âge de onze ans, Mademoiselle Jeanne Lambin, fille de M. Lambin-Glorieux, demeurant rue des Arts, 122. Ses funérailles auront lieu le vendredi 12 courant, à 10 heures 1/4, en l'église Saint-Sépulcre.

Croix. — *Commencement d'incendie.* — Mardi, à trois heures de l'après-midi, un commencement d'incendie s'est déclaré dans une chambre à coucher, au premier étage, chez M. Charles Lepers, cabaretier à Croix.

M. Alexandre Marecaux, couvreur, qui posait des vitres sur la toiture du cabaret, descendit pour donner l'alarme, puis, remontant sur le toit, déjà, commençait à prendre feu, jeta dans la cheminée deux kilogs de sel. Ensuite, avec l'aide de MM. Jules Catteau, Florimond Fourneau et Henri Duvillers, il pénétra dans la pièce où brûlait un lit. Toute la literie, ainsi que les effets d'habillement de M. et Mme Lepers, furent jetés par une ouverture pratiquée dans la chambre, et bientôt après tout danger avait disparu.

La Compagnie des pompiers de la maison Isaac Holden s'est rendue sur les lieux; mais la pompe, mise en batterie, n'a pas eu à fonctionner, grâce à l'énergie des quatre dévoués citoyens que nous citons plus haut.

On voulant sauver ses valeurs, M. Lepers a failli être asphyxié par la fumée.

La cause du sinistre est purement accidentelle : c'est le feu qui flambait dans la cheminée qui, par une fissure, s'est communiqué au lit.

Les dégâts sont estimés à 1,500 francs.

Lannoy. — *Œuvre de bienfaisance.* — La société de secours mutuels de Saint-Philippe organise une tombola au bénéfice de la caisse de secours.

La commission prie les personnes qui voudraient participer à cette œuvre philanthropique, soit en offrant un lot ou en prenant des billets de tombola de vouloir bien s'adresser à M. Jules Mullez-Dewaffly, président, ou à M. Edmond Liénard, secrétaire de la société.

Lannoy. — *Conseil municipal.* — La séance est ouverte à 8 heures 1/2. Etaient présents : MM. Joly, adjoint, président, Mullez-Dewaffly, Verdier, Valendncq, Bettremieux, Pajot, Delcroix, Dujardin, Marcelle Victor, Leborgne.

M. Herbaux, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, puis M. le président fait connaître qu'il a reçu une lettre de M. le Receveur des postes et télégraphes de Roubaix, en réponse à une réclamation adressée par M. le Maire. En cas d'incendie à Lannoy, il est impossible de demander, soit par télégraphe, soit par téléphone, des secours à Roubaix ; ainsi lors des récents incendies qui ont éclaté chez M. Motte et chez M. Bettremieux, on n'a pu obtenir la communication.

Dans sa réponse, M. le receveur des postes fait connaître qu'il a été remédié, dans une certaine mesure, au vice d'installation signalé par M. le Maire. Du reste, la direction du Nord a été informée de ce fait par la Chambre de commerce, et certainement l'installation sera améliorée, à bref délai.

Assurances. — Le conseil est d'avis de continuer l'assurance des bâtiments municipaux à la Compagnie La Nationale, au tarif réduit.

Emprunt. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Pajot et Lefebvre, qui consentent à avancer à la ville une somme de 60,000 francs, montant de l'emprunt, au taux de trois pour cent, au lieu de celui de 3,75, par obligations de 500 francs, remboursables en trente ans, par tirage annuel. On sait que cet emprunt doit servir pour effectuer les travaux d'aqueducs, les réparations de l'église et de l'Hôtel-de-ville.

A l'unanimité, le Conseil adopte ce mode d'emprunt et vote les centimes additionnels nécessaires pour son amortissement.

La séance est levée.

— *Tirage au sort.* — Liste des jeunes gens de la classe 1893 :

Bettremieux Victor, Beyls Jean, Courouble Henri, Decottignies Auguste, Deladerrière Jean-Baptiste, Delhaye Joseph, Deleporte Jean, Dillies Ferdinand, Dugardin Paul, Germain Victor, Lalou Jules, Lienard Edouard, Meurisse Achille, Roussel Moïse, Uts Henri, Delhaye Jules.

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 60. — Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, **13** (treize). **Ne pas confondre !**

Dépôts : rue Pierre-de-Roubaix, 150, à Roubaix ;
" rue de l'Industrie, 2 (près la rue de Lille), à Roubaix ;
" rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, à Tourcoing.

N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

Bouchée de Pain et Refuge de Nuit. — 7 janvier : Hommes et femmes, 340 portions; garçons et filles, 345; total, 625.

8 janvier : hommes et femmes, 492; garçons et filles, 775; total, 1.267.

9 janvier : hommes et femmes, 502; garçons et filles, 780; total, 1.282.

Changement de domicile — A partir du lundi 1er janvier, le cabinet du Docteur Largillière, médecin-légiste, précédemment situé rue de Blanchemaille, n° 172, a été transféré au n° 64 de la même rue. 77994

Une jeune fille bien élevée, munie d'un brevet supérieur, enseignant déjà dans quelques bonnes familles, dispose encore de quelques heures par jour.

Références de premier ordre. Ecrire au bureau du journal, initiales A. M. A. N. 76213 - 35836

Coffres-forts incombustibles CANIVET
LILLE, 50 52, rue des Fossés Neufs, 50 52, LILLE
Ouverture et réparations coffres-forts tous systèmes
77902—363 5

Guide de l'industriel en matière de législation ouvrière. — Lois, règlements d'administration publique et circulaires ministérielles sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, la conciliation et l'arbitrage entre patrons et ouvriers employés, l'hygiène et la sécurité des travailleurs, le séjour des étrangers en France et la protection du travail national, augmenté de la loi sur les marques de fabrique et de commerce, avec table analytique des matières. Prix : UN franc. — Carnet de déclarations d'accidents. En vente au bureau du journal. 35894

Les nouveaux plans de Roubaix & de Tourcoing monumentaux, industriels et commerciaux, publiés par l'administration des plans monumentaux de France et édités par le *Journal de Roubaix*, viennent de paraître. Ces plans, dressés avec le plus grand soin par M. E. Sternheim, sont des indicateurs indispensables à tous les fabricants et négociants, comportant la description de tous les établissements industriels et des monuments publics de Roubaix, Tourcoing et de leurs environs. Les plans imprimés et gravés d'une façon toute artistique, sont en vente dans nos bureaux, au prix de 1 fr. 72305

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Le nouveau tarif de l'octroi. — Le nouveau tarif a été affiché et publié à son de caisse, dans tous les quartiers ; nous croyons utile de passer en revue les principaux articles du règlement ; de mentionner ce qu'auront à payer les objets de consommation courante, boissons, comestibles, etc.

Le rayon de l'octroi comprendra tout le territoire de la ville. Les déclarations et la recette des droits se feront aux divers bureaux établis aux limites des territoires ; et, pour les viandes seulement, au bureau de l'Abattoir.

Il y a en outre un bureau central, pour recevoir les déclarations et percevoir les droits constatés sur les objets préparés, fabriqués et récoltés à l'intérieur

Pendant les mois de janvier, février, novembre et décembre, les bureaux seront ouverts de 7 heures du matin à 7 heures du soir.

En mars, avril, septembre et octobre, de 6 heures du matin à 7 heures du soir.

En mai, juin, juillet et août, de 5 heures du matin à 8 heures du soir. Par exception, les bureaux près des deux stations seront ouverts jusqu'à l'arrivée du dernier train de voyageurs.

Les objets soumis aux droits, provenant du dehors, ne pourront être introduits que par les stations des chemins de fer; ou par les bureaux des routes de Wattrelos, de Roubaix, de Lille, du Blanc-Four, de Courtrai, de La Marlière, de Roncq, de Neuville et boulevard Gambetta. Toute introduction par d'autres chemins ou sentiers, sera considérée comme frauduleuse et punie comme telle.

Les porteurs ou conducteurs d'objets assujettis aux droits, à destination du Blanc-Seau, de la Croix-Rouge et de la Marlière, seront tenus, avant de les introduire à domicile, de les conduire aux bureaux desservant les dits hameaux, par la route la plus directe et sans pouvoir s'arrêter.

Tout porteur ou conducteur sera tenu de faire la déclaration au bureau des objets soumis aux droits en en déclarant la nature, la quantité, le poids et le nombre, sous peine de la confiscation et d'une amende de 100 à 200 fr.

Après la déclaration les préposés pourront faire toutes recherches pour en constater l'exactitude. Les conducteurs seront tenus de souffrir et même de faciliter toutes les opérations relatives aux vérifications par les employés. Si la déclaration était reconnue fausse, les objets seraient saisis ainsi que chevaux, voitures et autres moyens de transport.

L'accident survenu en octobre dernier à la barrière du Tilleul. — Cet accident, qui a causé mort d'homme, a eu son dénouement mardi devant le Tribunal de commerce. Nous donnons plus loin l'exposé du procès, mais il n'est pas inutile de dire que, suivant des documents versés au procès, documents émanant des ingénieurs de l'Etat et de la Compagnie, ce passage à niveau du Tilleul, éminemment dangereux, est appelé à être modifié d'après les projets d'aménagement de la nouvelle gare.

On obvierait en partie aux inconvénients graves qui existent, en rectifiant la courbure des rails et en supprimant la manœuvre des trains de garage qui trouveraient en deçà l'espace suffisant pour se ranger. Le passage des trains se ferait donc d'une façon plus régulière à la barrière du Tilleul, puisque la ligne ne servirait plus qu'aux trains de voyageurs pour la direction de la Belgique et aux trains de marchandises se dirigeant vers la gare annexe projetée.

Un dernier détail : il a été constaté qu'il existe à la barrière du Tilleul une circulation de 1500 à 2000 voitures par jour.

Un désespéré — C'est sous ce titre que nous avons relaté, il y a une dizaine de jours, la tentative de suicide d'un jeune homme de 21 ans, nommé Delrue, demeurant à Roubaix, rue Daubenton, qu'on avait trouvé pendu, le 31 décembre au soir, à l'aide de son cache-nez, dans les cabinets de l'estaminet du *Cheval Rouge*, place Thiers. On se rappelle que le malheureux, qu'on avait conduit au poste, avait déclaré qu'il était bien décidé à mourir et qu'il avait légué ce qu'il possédait, 7.000 fr., déposés à l'étude d'un notaire de Lannoy, à un de ses oncles. En partant du poste, vers minuit, le jeune homme s'était écrié qu'il allait se jeter dans le canal.

Il n'y a plus guère à douter maintenant qu'il n'ait mis son funeste projet à exécution, car depuis lors, malgré toutes les recherches faites à Roubaix, Tourcoing et environs, on n'a pu recueillir aucun renseignement; et il n'est pas rentré à son domicile dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier.

On s'attend donc, après le dégel, à retrouver son corps dans le canal.

Ce n'est malheureusement pas la seule découverte funèbre en perspective; car nous avons signalé, depuis trois à quatre semaines, plusieurs disparus dont on n'a reçu aucune nouvelle.

Encore un enfant brûlé. — Lundi soir, Mme Deplancke, ménagère, demeurant au Blanc-Seau, rue du Faucon, n° 17, venait de déposer à terre, pour mettre du charbon au poêle, une marmite remplie d'eau très chaude, mais non encore en ébullition. Sa petite fille, Octavie, âgée de deux ans, qui jouait dans la place et qui marchait à reculons, tomba assise dans le vase. Une voisine, Mme Declaude, demeurant rue des Bleuets, n° 15, qui entrait à ce moment, retira aussitôt l'enfant et lui donna des soins. Les brûlures intéressent toute la partie postérieure